

REGLEMENT GRIMPEE CYCLISTE DE PIPAY

Les concurrents non licenciés ou licenciés FFCT doivent présenter un certificat médical de moins d'un an.

Les concurrents âgés de moins de 18 ans non-licenciés en plus du certificat médical doivent présenter une autorisation parentale.

Remise des dossards à partir de 7h10 jusqu'à 9h.

Le départ est donné à **9h15** toutes catégories confondues.

L'organisateur se réserve le droit (à titre exceptionnel) de pouvoir différer le départ.

Les concurrents doivent **impérativement** respecter le code de la route.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pendant toute la durée de la montée, dès que le départ est donné jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée

Le dossard doit être posé bien à plat sur la poche droite du maillot.

Tous types de véhicules motorisés sont interdits pour suivre les coureurs.

Tout concurrent ne respectant pas les règles de l'organisateur, peut se voir déclassé sans pouvoir prétendre au remboursement de son engagement.

L'épreuve est ouverte à tout concurrent âgé de plus de 14 ans

Aucun concurrent ne peut prétendre au remboursement de son engagement sous quelques motifs que ce soit.

Le temps de montée maximum est fixé à **2h10**.

La responsabilité du Vélo club de Froges Villard Bonnot s'applique à partir du départ donné jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.

Le Vélo club de Froges Villard Bonnot n'est pas responsable des vols, bris de matériel, dommages aux véhicules des concurrents (voitures, vélos).

Tous les concurrents récompensés devront monter sur le podium en tenue de cycliste.

Parcours : Départ au lavoir de Champ près Froges. **Arrivée** : Station de ski de Pipay.
Pour des raisons exceptionnelles l'organisateur se réserve le droit de changer le lieu du départ et de l'arrivée.

VELO-CLUB DE FROGES / VILLARD-BONNOT

